



Nouvelle fréquence de collecte des déchets ménagers :

À compter du **1er septembre 2025**, les bacs à ordures ménagères résiduelles seront collectés tous les **15 jours** pour la commune de Helfrantzkirch, (les mardis des semaines impaires).

CALENDRIER DE COLLECTE

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	L	1	M	1	S	1	L
2	M	2	J	2	D	2	M
3	M	3	V	3	L	3	M
4	J	4	S	4	M	4	J
5	V	5	D	5	M	5	V
6	S	6	L	6	J	6	S
7	D	7	M	7	V	7	D
8	L	8	M	8	S	8	L
9	M	9	J	9	D	9	M
10	M	10	V	10	L	10	M
11	J	11	S	11	M	11	J
12	V	12	D	12	M	12	V
13	S	13	L	13	J	13	S
14	D	14	M	14	V	14	D
15	L	15	M	15	S	15	L
16	M	16	J	16	D	16	M
17	M	17	V	17	L	17	M
18	J	18	S	18	M	18	J
19	V	19	D	19	M	19	V
20	S	20	L	20	J	20	S
21	D	21	M	21	V	21	D
22	L	22	M	22	S	22	L
23	M	23	J	23	D	23	M
24	M	24	V	24	L	24	M
25	J	25	S	25	M	25	J
26	V	26	D	26	M	26	V
27	S	27	L	27	J	27	S
28	D	28	M	28	V	28	D
29	L	29	M	29	S	29	L
30	M	30	J	30	D	30	M
		31	V			31	M

Accès aux déchetteries :



À compter du **1er octobre 2025**, l'accès à toutes les déchetteries de Saint-Louis Agglomération sera encadré par des barrières. Il sera nécessaire d'être équipé :

d'un **e-badge (QR Code sur son téléphone)** ou d'une **carte physique** pour y accéder.

N'hésitez pas à créer votre compte **Écocito** sur le site <https://agglo-saint-louis.ecocito.com>, qui vous permettra notamment de consulter le **nombre de vos passages** en déchèterie, suivre votre **production de déchets** et de **communiquer** avec la collectivité chargée de les collecter.

Comment obtenir un badge d'accès aux déchetteries ?

-> ✓ **Vous avez une adresse e-mail :**

1. Rendez-vous sur le portail usager : <https://agglo-saint-louis.ecocito.com>
2. Remplissez le formulaire d'inscription en ligne (tutoriel dans ce document)
3. Une fois votre inscription validée, vous pourrez générer immédiatement un e-badge (QR code) utilisable sur téléphone ou sur papier imprimé.

Besoin d'une carte ?

Faites-en la demande dans la rubrique « Mes équipements » de votre espace (étape 8 du tutoriel).

-> X **Vous n'avez pas d'adresse e-mail :**

1. Remplissez un formulaire papier (disponible en déchetterie, en mairie et sur www.agglo-saint-louis.fr), joignez les justificatifs demandés
2. Retournez-le en main propre ou par courrier à la Direction des déchets ménagers : Pont du Palmrain - Bâtiment Sud - RD 105 68128 Village-Neuf

Qui peut obtenir un badge ?

Les habitants (propriétaires occupants ou locataires) des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération.

Quels documents et informations fournir ?

- Coordonnées : nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail
- Justificatifs :
 - ▶ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, électricité ou gaz).
 - ▶ Copie de la carte d'identité ou du passeport

Quand le contrôle d'accès commencera-t-il ?

- 2^e trimestre 2025 : travaux d'installation des barrières
- À partir du 1^{er} octobre 2025 : contrôle effectif



À partir du 1^{er} octobre 2025, la présentation d'un badge sera indispensable pour accéder aux déchetteries de Saint-Louis Agglomération



e-badge ou carte : quelles différences ?

e-badge (QR code)



- ▶ Disponible immédiatement après la validation de l'inscription
- ▶ Utilisable sur téléphone ou imprimé sur papier
- ▶ Utilisable par tous les membres du foyer sans risque de perte
- ▶ Modifiable gratuitement en cas de vol

Carte



- ▶ Remise par courrier sous 1 mois
- ▶ Une seule carte par foyer
- ▶ En cas de perte : 20 €* facturés pour le remplacement (ou la non restitution en cas de départ)

*Le tarif peut être amené à évoluer

Conditions d'accès aux déchetteries



Accès réservé aux véhicules de moins de 1,90 m



52 passages gratuits par an (soit par exemple 1 par semaine)



Des passages supplémentaires sont possibles, mais facturés selon les tarifs en vigueur

Pour toute demande spécifique (véhicule hors gabarit, déménagement, etc.), contactez la direction des déchets ménagers :



03 89 70 22 60



dechets-menagers@agglo-saint-louis.fr

Nouveaux horaires déchetteries :

Pour connaître les **déchets acceptés** en déchetterie ainsi que les **conditions d'accès**, n'hésitez pas à consulter le site de **Saint-Louis Agglomération**, vous y trouverez :

le «MEMENTO D'ACCES AUX DECHETTERIES »:

https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/au-quotidien/dechets-menagers/dechetteries/#main_container

Afin de faciliter votre dépôt, pensez à **pré-trier vos déchets** dans votre véhicule selon les catégories présentes en déchetterie.

Les horaires de fermeture indiqués sont entendus temps de déchargement compris. Le gardien de déchetterie peut limiter les entrées **15 minutes avant la fermeture**. Merci d'être prévoyant.

A PARTIR DU 1er OCTOBRE 2025

Déchetterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Bartenheim	Fermé	14h-18h	9h-12h	9h-12h	9h-12h	9h-12h /13h-17h
Kembs	Fermé	Fermé	14h-18h	Fermé	14h-18h	9h-12h /13h-17h
Leymen	Fermé	14h-18h	Fermé	9h-12h	Fermé	13h-17h
Michelbach-le-Haut	Fermé	9h-12h	14h-18h	14h-18h	9h-12h	9h-12h
✦ Sierentz	Fermé	9h-12h	9h-12h	14h-18h	14h-18h	9h-12h /13h-17h
Village-Neuf	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	9h-17h
Recyparc du Liesbach	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h/ 14h-18h	8h30-12h	8h30-12h/ 14h-18h	9h-17h

✦ **Attention: la déchetterie de Sierentz sera fermée durant la période des travaux :**

du 1er octobre au 29 novembre 2025.

Rappel mémo tri

Les points d'apport volontaire pour les **déchets recyclables et le verre** se situent **Rue Basse**.

TOUS LES EMBALLAGES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES



EMBALLAGES EN MÉTAL
MÊME LES PETITS



PAPIERS, EMBALLAGES EN CARTON ET BRIQUES ALIMENTAIRES

LE VERRE



BOUTEILLES, POTS ET BOCAUX EN VERRE

Les points d'apport volontaire pour les biodéchets se trouvent :
Rue Basse, Rue Principale, Rue de Jettingen/Zaessingue.

LES BIODÉCHETS



DÉCHETS DE CUISINE, RESTES DE REPAS, MARC DE CAFÉ, SACHETS DE THÉ...

Les **ordures ménagères** en porte à porte tous les 15 jours, le mardi semaine impaires.

LES ORDURES MÉNAGÈRES



OBJETS EN PLASTIQUE (QUI NE SONT PAS DES EMBALLAGES)



ARTICLES D'HYGIÈNE



LITIÈRE ANIMALE, ABSORBANTS

Les **déchets verts** (tonte de gazon, feuillage, petit branchage...) peuvent être déposés au site des déchets verts, Rue des Vergers / Chemin rural « Im Wasenweg ».

Le site est ouvert tous les **samedis de 8h à 17h**. En semaine, la clé peut être retirée en mairie sur simple demande.

(la veille pour le lendemain).

INTERDIT AUX ENTREPRISES ET AUX PROFESSIONNELS



Je sors mon bac pour **6 h le matin (5 h en été)** ou la veille au soir.

Je présente mon bac **couvercle fermé** avec la poignée orientée côté voirie pour faciliter le travail des agents de collecte.

Je ne dépose pas de déchets ou de sacs à côté du bac (les surplus ne sont pas collectés, sauf en cas d'événement particulier à signaler auprès du service déchets).

Je rentre le bac **dès que possible** après la collecte.

Le bac est propriété de Saint-Louis Agglomération. Je m'occupe de son entretien (lavage).

En cas de casse, de perte ou de vol, je contacte le service déchets de Saint-Louis Agglomération au **03 89 70 22 60**.